

Paris, le 26 octobre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENFANTS A LA RUE : ECOLE OCCUPÉE

LES FAMILLES RECUES AU SÉNAT

LE MARDI 31 OCTOBRE

Avoir moins de 10 ans et vivre à la rue.

Avoir moins de 10 ans, être scolarisé dans l'école de la République française et être à la rue.

Cette situation révoltante est celle de quatre familles de notre quartier de la capitale. Leurs **8 enfants de 2 mois à 10 ans** dorment à la rue depuis parfois plus de 6 mois et tentent dans le même temps de suivre leur scolarité dans les deux écoles maternelle et élémentaire Richomme du 18^{ème} arrondissement de Paris.

Depuis le 20 septembre, la décision a été prise avec le soutien des parents d'élèves d'occuper leur école pour que la devise républicaine qui prône sur son fronton « Liberté, Egalité Fraternité » ait un sens. **Faute de solution proposée par les pouvoirs publics, faute du respect du droit fondamental au logement, chaque soir, en guise de solution d'attente pour éviter les humiliations, les violences et le traumatisme d'une nuit supplémentaire sans-abri, ces 4 familles investissent l'école pour y trouver refuge.** La solution n'a rien de satisfaisant : sans eau chaude ni chauffage, les familles dorment dans la promiscuité d'une seule et même salle de classe.

L'école de la République a-t-elle pour vocation d'être un palliatif au manque de solution d'hébergement ?

Face à la précarité extrême de ces enfants, l'équipe enseignante et les parents d'élèves tentent de répondre par des chaînes de solidarité, des campagnes d'appels aux dons (argent, vêtements, nourriture). Le tout sur l'équilibre instable entre efficacité et respect de la confidentialité des familles et des enfants.

Le sans-abrisme des enfants scolarisés ne peut ni ne doit reposer uniquement sur la bonne volonté des parents et des enseignants.

RDV le 31 octobre entre 10h et 12h

Alerté, **Ian Brossat, sénateur de Paris** est venu rencontrer ces familles début octobre. **Il interrogera la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, le mardi 31 octobre au Sénat** sur la multiplication des occupations d'école dans le cadre de la saturation des hébergements d'urgence parisiens, et plus particulièrement sur la situation à l'école Richomme. Toutes les familles concernées seront reçues au Sénat pour écouter la réponse de la ministre.

Une catastrophe nationale

Le cas des familles de l'école Richomme n'est que la partie émergée de l'iceberg. En 2023, on estime à 2 000 le nombre d'enfants sans-abri.

En ce qui concerne le 18^e arrondissement de Paris, notre collectif citoyen Une Ecole Un Toit – Paris 18 dénombre sur 11 écoles 20 enfants à la rue, en squat ou en école occupée, et 135 en hébergement d'urgence (donc expulsable à tout instant).

Peut-on tolérer qu'en 2023, dans la capitale de la 7^e puissance économique mondiale, 8% en moyenne des effectifs de ces 11 écoles parisiennes n'aient pas de solution de logement stable ?

Crise économique, récession mondiale, migrations climatiques convergent au moment du rétrécissement sans précédent du parc d'hébergement d'urgence en Île-de France et de la saturation des appels au 115.

A la veille des Jeux Olympiques préparés en grande pompe, peut-on souffrir que ce chantier titanesque s'opère au détriment des hôtels sociaux pour majorité sis dans le 93 ?

Garant de la dignité humaine, le logement est un droit fondamental inscrit dans l'article 342-2-2 du Code de l'Action sociale et des familles. Pis, en laissant des mineurs dormir à la rue, l'Etat contrevient aux stipulations de l'article 3-1 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant précisant que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être pris en compte par les Etats-signataires et constitue une liberté fondamentale au sens de l'article L. 521-2 du Code de justice administrative.

Nous demandons que l'État prenne ses responsabilités et se montre à la hauteur de ses engagements.

Le Collectif 1 école 1 toit – Paris 18.

Le collectif 1 école 1 toit – Paris 18

Né sous la houlette de l'association Jamais sans toit, Une Ecole Un Toit. Paris 18 regroupe les établissements scolaires du 18^e arrondissement de Paris pour lutter contre le sans-abrisme des enfants. Ce collectif de parents délégués et enseignants poursuit trois objectifs :

- 1-Coordonner l'entraide aux familles sans abri dont les enfants sont scolarisés dans les écoles du 18^e
- 2-Interpeler les pouvoirs publics sur les enfants à la rue et scolarisés
- 3-Alerter l'opinion publique sur les enfants à la rue dans nos écoles parisiennes

Contact :

Manon Luquet – manonluquet@gmail.com

06 37 56 67 72